



Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

Secteur santé et sécurité du travail
1100, boul. Côte-Vertu
Saint-Laurent (Québec) H4L 4V1
Tél. : 514 855-4500, poste 4613

Pour affichage

DESTINATAIRES : Directions d'établissement et de Service de la CSMB

EXPÉDITEUR : Marc Bisson
Coordonnateur au secteur SST - Prévention

Date : Le 22 décembre 2015

Objet : **Registre amiante des établissements de la CSMB**

Madame, Monsieur,

Le Règlement en santé et sécurité du travail exige que l'employeur doit mettre un registre amiante à la disposition des travailleurs et de leurs représentants qui œuvrent dans ses établissements. Afin de nous conformer à cette obligation, nous diffusons, aujourd'hui même, le registre des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, des calorifuges et des flocages présents dans nos établissements.

Vous trouverez le registre amiante des établissements de la CSMB sur le portail administratif – Service des ressources humaines – Secteur SST. Ce registre sera mis à jour environ deux fois par année et déposer sur le portail.

En complément d'information, ci-joint un dépliant explicatif concernant l'amiante.

Je demeure à votre disposition.

Veillez recevoir l'expression, Madame, Monsieur, de nos meilleurs sentiments.

Transmission par courriel

Marc Bisson

Coordonnateur

Santé et sécurité du travail

c.c. : Direction générale
Directions générales adjointes
Syndicats (SEOM, SEPB, SCFP et SPPOM)
Mme Isabelle Lalonde, inspectrice CSST

p.j. Dépliant amiante